

COPIE
AUTHENTIQUE

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
STRASBOURG
Le 28/03/2024 Dossier 2024 00016445, référence 6704P61 2024 N 07879
Enregistrement : 125 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT ET UN MARS

A MUNDOLSHEIM (Bas-Rhin), 19 rue du Général Leclerc, au siège de l'Office Notarial,
ci-après nommé,

Maître Hélène DOLISI, Notaire au sein de la société par actions simplifiée
« NOTARIA & ASSOCIES » (N° CRPCEN 67071), assurant la suppléance de l'Office
Notarial à EUROMETROPOLE STRASBOURG – MUNDOLSHEIM (67450), 19 rue du
Général Leclerc, soussignée,

A reçu le présent acte contenant :

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DE LA SOCIETE
18 RG

La Société dénommée **18 RG**, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €, dont
le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée au SIREN sous le numéro
519 508 881 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.

Représentée aux présentes par son associée unique :

La Société dénommée **HERMITAGE FRANCE** société par actions simplifiée au capital
de 28.498.000 Euros, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée au
SIREN sous le numéro 432 584 142 et immatriculée au Registre du Commerce
et des Sociétés de PARIS,

Représentée par son Président :

La Société dénommée **H4**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros, dont
le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée au SIREN sous le numéro
878 803 956 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS,

Elle-même représentée par son gérant :

Monsieur Franck **VIALLET**, domicilié professionnellement à PARIS (75008), 13 rue La Boétie,
né à VALENCE (26000), le 21 janvier 1963.

Monsieur Franck **VIALLET** non présent, est représenté ici par Monsieur Pierre **BRULÉ**,
demeurant professionnellement à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, ayant tous
pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une procuration, demeurée ci-jointe. **Annexe n°1**

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Gérant non associé a mis à la disposition de l'associée unique les comptes annuels arrêtés
au 30 septembre 2023 (bilan, compte de résultat et annexe) ainsi que le rapport de gestion
sur les opérations de l'exercice écoulé et le rapport spécial du Gérant sur les conventions
visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus au Gérant ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- le rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation des conclusions dudit rapport et des conventions qui y sont mentionnées ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2023, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice de DIX MILLE VINGT-QUATRE EUROS (10 024 EUR), qu'elle décide d'affecter comme suit :

Origine :

-Bénéfice de l'exercice	10 024 €
-Réserve légale	0 €
-Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
-Autres réserves	0 €
-Report à nouveau	(11 588) €
TOTAL	(1 564) €

Affectation :

-Dividendes	0 €
-Réserve légale	0 €
-Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
-Autres réserves	0 €
-Report à nouveau	(1 564) €
TOTAL	(1 564) €

L'associée unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend également acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associée unique, connaissance prise du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les comparants aux présentes.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes seront supportés par la société, ainsi que son représentant l'y oblige.

FORMALITES

Les formalités d'usage tant fiscales que de publicité seront effectuées par les soins du notaire soussigné.

La formalité de dépôt au greffe du Tribunal compétent d'une copie authentique des présentes sera effectuée par le notaire soussigné aux frais de la société.

DECLARATIONS

Les parties déclarent exactes les indications les concernant chacune figurant en tête des présentes.

Elles déclarent la capacité juridique pour agir à l'effet des présentes.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile, pour les besoins de la publicité auprès du Tribunal judiciaire au siège de la société.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,

- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les intéressés peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, ils peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Ils peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les intéressés peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES


Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.


DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature manuscrite sur tablette numérique.

Le notaire, qui a recueilli l'image de leur signature, a lui-même apposé sa signature manuscrite, puis signé l'acte au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.

<p>M. BRULÉ Pierre représentant de la société dénommée HERMITAGE FRANCE a signé</p> <p>à MUNDOLSHEIM le 21 mars 2024</p>	
---	--

<p>et le notaire Me DOLISI HELENE a signé</p> <p>à MUNDOLSHEIM L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE VINGT ET UN MARS</p>	
--	--

18 RG

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 Euros

Siège social : 3 rue de Dublin
67300 SCHILTIGHEIM

519 508 881 RCS STRASBOURG

HERMITAGE FRANCE SAS

A l'attention de Monsieur Franck VIALLET

13 rue La Boétie

75008 PARIS

Schiltigheim, le 4 mars 2024

LETTRE REMISE EN MAIN PROPRE CONTRE DECHARGE

Monsieur,

En vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et par application de l'article R. 223-25 du Code de commerce, veuillez trouver sous ce pli :

- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe dudit exercice ;
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ;
- le rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Conformément à la loi, vous devez approuver les comptes annuels dans les six mois de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 mars 2024.

Pour ce faire, nous vous adressons le texte des projets de décisions qui seront soumises à votre approbation.

L'inventaire est tenu à votre disposition au siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANCK VIALLET

GÉRANT

18 RG

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 Euros

Siège social : 3 rue de Dublin
67300 SCHILTIGHEIM

519 508 881 RCS STRASBOURG

LISTE DES ASSOCIEES
DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 21 MARS 2024

HERMITAGE FRANCE

5.000 parts sociales

TOTAL

5.000 parts sociales

Le Gérant

Monsieur Franck VIALLET

Représenté par Monsieur Pierre BRULÉ

PROCURATION

JE SOUSSIGNE :

Monsieur Franck **VIALLET**, dirigeant, domicilié professionnellement à PARIS (75008),
13 rue La Boétie,
Né à VALENCE (26000), le 21 janvier 1963.
De nationalité française

Agissant en ma qualité d'associé et/ou dirigeant, soit à titre personnel ou en
ma qualité de personne physique représentant la personne morale dirigeante et/ou
associée des sociétés suivantes :

- 1/ la société La Société dénommée **18 RG**, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 519 508 881 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 2/ La Société dénommée **GARAGE DU RELAIS**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7.622,45 €, dont le siège est à BENFELD (67230), 4 rue de Belgique, identifiée sous le numéro SIREN 391 160 215 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 3/ La Société dénommée **WOLFER**, Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 182.400,00 €, dont le siège est à ALTKIRCH (68130), Zone Industrielle Nord, identifiée sous le numéro SIREN 304 606 700 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE ;
- 4/ La Société dénommée **GARAGE JUNG**, Société par actions simplifiées à associé unique au capital de 300.000,00 €, dont le siège est à GUNDERSHOFFEN (67110), 18 rue de Gumbrechtshoffen, identifiée sous le numéro SIREN 434 580 965 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 5/ La Société dénommée **2RE**, Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 37.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 451 040 596 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 6/ La Société dénommée **32 RB**, Société Civile au capital de 7500,00 €, dont le siège est à HOENHEIM (67800), 32 route de Brumath , identifiée sous le numéro SIREN 349 139 030 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 7/ La Société dénommée **33 RB**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 86.400,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 588.500.603 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 8/ La Société dénommée **5RA**, Société civile au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue du Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 503 030 892 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;

FR

N

- 9/ La Société dénommée **8RE**, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue du Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 532 192 838 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 10/ La Société dénommée **9 REM**, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 524 551 835 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 11/ La Société dénommée **COLMAR ROND POINT**, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à COLMAR (68000), 2 A rue Timken, identifiée sous le numéro SIREN 524 918 026 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR ;
- 12/ La Société dénommée **OBLINGER**, Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 800.000,00 €, dont le siège est à HAGUENAU (67500), 101 route de Marienthal, identifiée sous le numéro SIREN 388 274 847 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 13/ La Société **AP SAVERNE**, société par actions simplifiée au capital de 2.720.400,00 €, dont le siège est à OTTERSWILLER (67700), RN 4, identifiée sous le numéro SIREN 529 746 174 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAVERNE ;
- 14/ La Société dénommée **AOV SAINT-LOUIS**, Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 160.000,00 €, dont le siège est à SAINT-LOUIS (68300), 119 rue de Mulhouse, identifiée sous le numéro SIREN 903 685 766 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE ;
- 15/ La Société dénommée **AP ALTKIRCH**, Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 500,00 €, dont le siège est à ALTKIRCH (68130), Zone Industrielle Nord , identifiée sous le numéro SIREN 903 673 069 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE ;
- 16/ La Société dénommé **7 RDB**, Société civile au capital de 900,15 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 411 485 725 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 17/ La Société dénommée **4 REM**, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 451 037 253 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 18/ La Société dénommée **VIVANO FRANCE**, Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PARIS 75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 848 771 580 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 19/ La Société dénommée **4 RDB**, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 529 982 654 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 20/ La Société dénommée **ALTKIRCH ZIN**, Société civile immobilière au capital de 22 867,35 €, dont le siège est à ALTKIRCH (68130), Zone Industrielle Nord, identifiée sous le numéro SIREN 422 368 803 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE ;

- 21/ La Société dénommée **MON OFFRE AUTO**, Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 529 735 060 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 22/ La Société dénommée **MA LOCATION AUTO**, Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 100.000,00 €, dont le siège est à HOENHEIM (67800), 33 route de Brumath, identifiée sous le numéro SIREN 351 423 504 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 23/ La Société dénommée **ILLKIRCH RN 83**, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 442 945 770 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 24/ La Société dénommée **ENTZHEIM ADF**, Société civile immobilière au capital de 1.524,49 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 343 964 144 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 25/ La Société dénommée **STRASBOURG RDK**, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 150.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 432 140 549 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 26/ La Société dénommée **158 RDM**, Société civile immobilière au capital de 100,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 904 817 640 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 27/ La Société dénommée **4 RT**, Société civile immobilière au capital de 100,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 904 844 875 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 28/ La Société dénommée **10 RDMGB**, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 921 121 745 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 29/ La Société dénommée **IMMO 8**, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 920 555 067 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 30/ La Société dénommée **IMMO 9**, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 921 121 844 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 31/ La Société dénommée **IMMO 10**, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 920 592 631 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 32/ La Société dénommée **119 RDM**, Société civile au capital de 762,25 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 350 918 488 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;

- 33/ La Société dénommée **GRAND EST VEHICULES INDUSTRIELS ET UTILITAIRES**, Société à responsabilité limitée capital de 5.000,00 €, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin, identifiée sous le numéro SIREN 519 508 915 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- 34/ La Société dénommée **10 RDE**, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 903 721 652 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 35/ La Société dénommée **SCI BOETIE XIII**, Société civile immobilière au capital de 1.200,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 527 723 142 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 36/ La Société dénommée **H5**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 853 671 063 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 37/ La Société dénommée **GEA 9**, Société par actions simplifiée au capital de 200,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 979 647 021 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 38/ La Société dénommée **GEA 10**, Société par actions simplifiée au capital de 200,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 979 648 060 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 39/ La Société dénommée **H4**, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 13 rue La Boétie, identifiée sous le numéro SIREN 878 803 956 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS ;
- 40/ La Société dénommée **ACAPDS MULHOUSE**, Société en nom collectif au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à ILLZACH (68110), 7 rue de Berne – Bâtiment A, identifiée sous le numéro SIREN 888 001 302 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE.

DELEGUE A :

- Monsieur Pierre **BRULÉ**, domicilié professionnellement à SCHILTIGHEIM (67300),
3 rue de Dublin,
Né à DIJON (21), le 1^{er} juillet 1990.
De nationalité française


Les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de me représenter aux assemblées générales annuelles ordinaires, extraordinaires et mixtes des sociétés susmentionnées, qui auront lieu **21 mars 2024**, au siège social de NOTARIA & ASSOCIES SAS (N° CRPCEN 67071), sis à MUNDOLSHEIM (67450), 19 rue du Général Leclerc, en présence de Maître Jérôme SCHREIBER, Notaire associé assurant la suppléance de l'Office notarial de MUNDOLSHEIM (67450), mandaté à recevoir ces actes,

En conséquence, j'autorise Monsieur Pierre BRULÉ :


- à prendre connaissance de tous les documents établis préalablement à la tenue de toutes les assemblées du **21 mars 2024** et ceux qui seront mis à la disposition des associés en séance ;
- participer à toutes les discussions et délibérations ; à prendre part à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour ; signer tous procès-verbaux et toutes autres pièces afférentes à la tenue de ces assemblées/décisions d'associée unique ;
- et, plus généralement, à faire le nécessaire en lui donnant tous pouvoirs à l'effet de signer tous actes et documents, négocier et inclure auxdits actes et documents toutes conditions qu'il jugera utiles.

FAIT A HOENHEIM,
LE 27 FEVRIER 2024

M. Franck VIALLET
« Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir


Pierre BRULÉ
« Accepté »

« Accepté »

PIERRE BRULÉ (PB)

18 RG

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 Euros

Siège social : 3 rue de Dublin
67300 SCHILTIGHEIM

519 508 881 RCS STRASBOURG

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Chère associée,

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de votre approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023, nous avons établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Conformément à la loi, vous trouverez ci-après les informations vous permettant de vous prononcer sur le texte des projets de décisions qui vous sera soumis.

Les règles et méthodes comptables n'ont pas été modifiées en comparaison avec l'exercice précédent.

I. COMPTE RENDU SUR L'ACTIVITE ET LA SITUATION DE LA SOCIETE

**A. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE
(ARTICLE L. 232-1 DU CODE DE COMMERCE)**

Le compte de résultat et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon le plan comptable.

Il est rappelé que la Société a pour activité l'acquisition, la propriété, la jouissance, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou sous-location de tous biens immobiliers.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, l'activité de la Société a généré un chiffre d'affaires de €. 123.515 contre €. 122.735 au titre de l'exercice précédent.

La société a une activité immobilière et a racheté l'immobilier Peugeot-Citroën de GUNDERSHOFFEN en 2019.

Le contexte international actuel, qui a entraîné la hausse des taux directeurs des banques centrales du fait d'une inflation généralisée, n'a pas d'effet clairement identifiables. Les principaux effets se retrouvent au niveau du résultat financier.

Des tensions se sont ressenties dans tout le pays avec des difficultés d'approvisionnement, une inflation généralisée de la plupart des produits y compris ceux de première nécessité et notamment l'énergie.

Les effets de ces crises sont difficilement quantifiables sur l'entité.

La maison située sur le terrain a été entièrement démolie et un parking a été construit à la place.

L'exercice clos le 30 septembre 2023 s'est soldé par un bénéfice de €. 10.024 contre un bénéfice de €. 52.439 au titre de l'exercice précédent.

Le détail des comptes annuels est présenté ci-dessous :

BILAN ACTIF	30/09/2023 €	30/09/2022 €	Variation %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	916 213	977 291	- 6,25
Stocks et en-cours	0	0	
Créances	677	62 107	- 98,91
Disponibilités et divers	135 929	348 120	- 60,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT	136 607	410 227	- 66,70
Frais démission d'emprunts à étaler	0	0	
TOTAL BILAN ACTIF	1 052 819	1 387 518	- 24,12
BILAN PASSIF	30/09/2023 €	30/09/2022 €	Variation %
Capital social	5 000	5 000	
Prime d'émission	0	0	
Réserve légale	0	0	
Autres réserves	0	0	
Report à nouveau	- 11 588	- 64 027	81,90
Résultat de l'exercice	10 024	52 439	- 80,88
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3 436	- 6 588	152,16
Provisions pour risques et charges	0	0	
Dettes financières	1 037 752	1 380 549	- 24,83
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	
Dettes d'exploitation	10 557	12 515	- 15,65
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	1 074	1 042	3,07
TOTAL DETTES	1 049 383	1 394 106	- 24,73
TOTAL BILAN PASSIF	1 052 819	1 387 518	- 24,12

COMPTE DE RESULTAT	30/09/2023 €	30/09/2022 €	Variation %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	123 515	122 735	0,64
Produits d'exploitation	127 782	126 933	0,67
Charges d'exploitation	70 522	69 493	1,48
Résultat d'exploitation	57 260	57 440	- 0,31
Résultat financier	- 46 921	- 5 001	- 838,23
Résultat courant avant impôt	10 339	52 439	- 80,28

Résultat exceptionnel	0	0	
Participation des salariés	0	0	
Impôts sur les bénéfices	315	0	
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 024	52 439	- 80,88

B. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE (ARTICLE L. 232-1 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L. 232-1, il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

C. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLE L. 232-1-II DU CODE DE COMMERCE)

Le contexte tendu et incertain auquel nous sommes confrontés rend les prévisions assez complexes. A ce jour il est difficile de se projeter sur les exercices à venir. La société va en tous les cas faire son possible pour maintenir sa santé financière et développer son chiffre d'affaires.

D. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (ARTICLE L. 232-1 DU CODE DE COMMERCE)

Notre société n'a comptabilisé aucune somme à ce titre au cours de l'exercice écoulé.

E. DELAIS DE PAIEMENT (ARTICLE L. 441-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)

Echéancier des dettes fournisseurs

En application de l'article D 441-6 du Code de Commerce, les échéances des dettes fournisseurs se décomposent de la manière suivante :

	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
Dettes fournisseurs dont l'échéance est inférieure à 60 j	2 815	4 957
Dettes fournisseurs dont l'échéance est supérieure à 60 j	0	0

Echéancier des créances clients

En application de l'article D 441-6 du Code de Commerce, les échéances des créances clients se décomposent de la manière suivante :

	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
Créances clients dont l'échéance est inférieure à 60 j	0	61 668
Créances clients dont l'échéance est supérieure à 60 j	0	0

II. INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il vous est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

III. CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (ARTICLE 223 QUATER QUINQUIES DU CGI)

Nous vous informons conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I. que notre Société n'a supporté aucune dépense non déductible sur son résultat fiscal au titre de l'exercice.

L'application de l'article 39-5 du Code Général des Impôts n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices.

IV. FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES

1. Filiales et participations

Nous vous précisons qu'au 30 septembre 2023, la société ne possède aucune filiale ou participation.

2. Succursales

Nous vous précisons que la société a son siège à SCHILTIGHEIM (67300), 3 rue de Dublin.

V. PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de DIX MILLE VINGT-QUATRE EUROS (10.024 EUR) que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Origine :

- Bénéfice de l'exercice	10 024 €
- Réserve légale	0 €
- Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
- Autres réserves	0 €
- Report à nouveau	(11 588) €
TOTAL	(1 564) €

Affectation :

- Dividendes	0 €
- Réserve légale	0 €
- Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
- Autres réserves	0 €
- Report à nouveau	(1 564) €
TOTAL	(1 564) €

En raison de l'affectation du résultat proposé, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social. Il conviendra de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

VI. MANDAT EN COURS

Le mandat du Gérant est en cours. Il a été nommé pour une durée illimitée.

VII. PRETS INTER-ENTREPRISES

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 201-990 du 6 août 2015, nous vous précisons que la société n'a consenti aucun prêt inter-entreprises au titre de l'exercice écoulé.

VIII. CONVENTIONS REGELEMENTEES

Le Gérant indique dans son rapport spécial les conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de commerce passées au cours de l'exercice écoulé.

IX. DECISIONS PROPOSEES A L'ASSOCIE UNIQUE

Les décisions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. Si elles ont votre agrément, nous vous demandons de bien vouloir les approuver.

Le Gérant
Monsieur Franck VIALLET

18 RG

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 Euros

Siège social : 3 rue de Dublin
67300 SCHILTIGHEIM

519 508 881 RCS STRASBOURG

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Chère associée,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, toutes conventions intervenues entre la société et l'un des gérants ou associés sont soumises à la ratification de l'associée unique.

Nous vous présentons ci-après, à cet effet, le rapport qui vous permettra de statuer sur ces conventions.

1. La gérance de la société **18 RG** est assurée par Monsieur Franck VIALLET. Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023, Monsieur Franck VIALLET n'a reçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de gérant.

2. Notre société est liée avec la société HERMITAGE FRANCE par une convention d'intégration fiscale.

3. Les comptes courants d'associés ont été rémunérés au titre de l'exercice écoulé au taux de 1 % l'an.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Le Gérant
Monsieur Franck VIALLET

18 RG

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 Euros

Siège social : 3 rue de Dublin
67300 SCHILTIGHEIM

519 508 881 RCS STRASBOURG

**TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE
DU 21 MARS 2024**

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2023, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice de DIX MILLE VINGT-QUATRE EUROS (10.024 EUR), qu'elle décide d'affecter comme suit :

Origine :

-Bénéfice de l'exercice	10 024 €
-Réserve légale	0 €
-Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
-Autres réserves	0 €
-Report à nouveau	(11 588) €
TOTAL	(1 564) €

Affectation :

-Dividendes	0 €
-Réserve légale	0 €
-Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
-Autres réserves	0 €
-Report à nouveau	(1 564) €
TOTAL	(1 564) €

L'associée unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend également acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associée unique, connaissance prise du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Le Gérant
Monsieur Franck VIALLET

Bilan Actif

18RG

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 01/12/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2023	Net (N-1) 30/09/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	281 000		281 000	281 000
Constructions	916 174	280 961	635 213	696 291
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 197 174	280 961	916 213	977 291
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	1 197 174	280 961	916 213	977 291

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				61 668
Autres créances	677		677	439
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	677		677	62 107
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	134 855		134 855	347 078
Charges constatées d'avance	1 074		1 074	1 042
TOTAL disponibilités et divers :	135 929		135 929	348 120
ACTIF CIRCULANT	136 607		136 607	410 227

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	1 333 781	280 961	1 052 819	1 387 518
----------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Bilan Passif

18RG

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 01/12/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2023	Net (N-1) 30/09/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(11 588)	(64 027)
Résultat de l'exercice	10 024	52 439
TOTAL situation nette :	3 436	(6 588)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	3 436	(6 588)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 037 752	1 380 549
TOTAL dettes financières :	1 037 752	1 380 549
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 815	4 957
Dettes fiscales et sociales	7 742	7 558
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	10 557	12 515
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 074	1 042
DETTES	1 049 383	1 394 106
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 052 819	1 387 518

Compte de Résultat (Première Partie)

18RG

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 01/12/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2023	Net (N-1) 30/09/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	123 515		123 515	122 735
Chiffres d'affaires nets	123 515		123 515	122 735
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			4 266	4 198
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			127 782	126 933
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			2 894	1 779
TOTAL charges externes :			2 894	1 779
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			6 544	6 632
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			61 079	61 079
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			61 079	61 079
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			4	4
CHARGES D'EXPLOITATION			70 522	69 493
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			57 260	57 440

Compte de Résultat (Seconde Partie)

18RG

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 01/12/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2023	Net (N-1) 30/09/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	57 260	57 440
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participation Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	46 921	5 001
RÉSULTAT FINANCIER	(46 921)	(5 001)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	10 339	52 439
PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges CHARGES EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	315	
TOTAL DES PRODUITS	127 782	126 933
TOTAL DES CHARGES	117 758	74 494
BÉNÉFICE OU PERTE	10 024	52 439

Détail des Comptes

18RG

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 01/12/23

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 30/09/2023	Net N-1 30/09/2022	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains	281.000,00		281.000,00	281.000,00	0,00	
211500 Terrains bâtis	281.000,00		281.000,00	281.000,00		
Constructions	916.174,00	280.961,42	635.212,58	696.291,15	-61.078,57	-8,77
213100 Bâtiments	916.174,00		916.174,00	916.174,00		
281310 AMORT BATIMENTS		280.961,42	-280.961,42	-219.882,85	-61.078,57	-27,78
Immobilisations financières						
TOTAL (II)	1.197.174,00	280.961,42	916.212,58	977.291,15	-61.078,57	-6,25
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Créances						
Clients et comptes rattachés				61.668,00	-61.668,00	-100,00
411000 Clients				61.668,00	-61.668,00	-100,00
Autres créances	677,13		677,13	438,55	238,58	54,40
401000 Fournisseurs	207,92		207,92	207,92		
445660 TVA ded. S/Biens et Services	469,21		469,21	230,63	238,58	103,45
Divers						
Disponibilités	134.855,47		134.855,47	347.077,84	-212.222,37	-61,15
512100 CIAL	134.855,47		134.855,47	347.077,84	-212.222,37	-61,15
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	1.074,00		1.074,00	1.042,25	31,75	3,05
486000 Charges constatées d'avance	1.074,00		1.074,00	1.042,25	31,75	3,05
TOTAL (III)	136.606,60		136.606,60	410.226,64	-273.620,04	-66,70
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	1.333.780,60	280.961,42	1.052.819,18	1.387.517,79	-334.698,61	-24,12

Détail des Comptes

18RG

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 01/12/23

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Passif (2051)				
	Net 30/09/2023	Net N-1 30/09/2022	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	5.000,00	5.000,00	0,00	
101000 Capital	5.000,00	5.000,00		
Report à nouveau	-11.588,00	-64.027,15	52.439,15	81,90
119000 Report à nouveau (débitEUR)	-11.588,00	-64.027,15	52.439,15	81,90
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10.023,85	52.438,99	-42.415,14	-80,88
TOTAL (I)	3.435,85	-6.588,16	10.024,01	152,15
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Emprunts et dettes financières divers	1.037.752,05	1.380.548,66	-342.796,61	-24,83
451200 C/C IF HERMITAGE FRANCE	315,00	33,00	282,00	854,55
455400 C/C HERMITAGE FRANCE	990.515,66	1.375.514,70	-384.999,04	-27,99
459400 INT C/CHERMITAGE FRANCE	46.921,39	5.000,96	41.920,43	838,25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.815,28	4.957,04	-2.141,76	-43,21
401000 Fournisseurs	2.815,28	4.957,04	-2.141,76	-43,21
Dettes fiscales et sociales	7.742,00	7.558,00	184,00	2,43
445510 TVA à décaisser	2.918,00	2.892,00	26,00	0,90
448600 Etat - Autres charges à payer	4.824,00	4.666,00	158,00	3,39
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Produits constatés d'avance	1.074,00	1.042,25	31,75	3,05
487000 Produits constatés d'avance	1.074,00	1.042,25	31,75	3,05
TOTAL (IV)	1.049.383,33	1.394.105,95	-344.722,62	-24,73
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1.052.819,18	1.387.517,79	-334.698,61	-24,12

Détail des Comptes

18RG

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 01/12/23

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	30/09/2023	30/09/2022	En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	123.515,40	122.735,40	780,00	0,64
708000 Produits des activités annexes	123.515,40	122.735,40	780,00	0,64
Chiffres d'affaires nets	123.515,40	122.735,40	780,00	0,64
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	4.266,25	4.197,50	68,75	1,64
791000 Transferts de charges exploitation	4.266,25	4.197,50	68,75	1,64
Autres produits	0,19	0,03	0,16	533,33
758000 Produits divers de gestion courante	0,19	0,03	0,16	533,33
Total des produits d'exploitation (I)	127.781,84	126.932,93	848,91	0,67
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	2.894,48	1.779,22	1.115,26	62,68
622600 Honoraires	200,00	200,00		
622700 Frais d'actes et de contentieux	175,00	417,08	-242,08	-58,04
627000 Services bancaires et assimilés	2.519,48	1.162,14	1.357,34	116,80
Impôts, taxes et versements assimilés	6.544,25	6.631,50	-87,25	-1,32
635000 Admin. Impôts (autres impôts,...)	4.957,25	4.860,50	96,75	1,99
637000 Autres organ. (autres impôts ...)	1.587,00	1.771,00	-184,00	-10,39
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	61.078,57	61.078,57	0,00	
681120 Dot/amort. immob. corporelles	61.078,57	61.078,57		
Autres charges	4,30	3,69	0,61	16,53
658000 Charges de gestion courante	4,30	3,69	0,61	16,53
Total des charges d'exploitation (II)	70.521,60	69.492,98	1.028,62	1,48
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	57.260,24	57.439,95	-179,71	-0,31
Opérations en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	46.921,39	5.000,96	41.920,43	838,25
661500 INTERETS S/ C/C	46.921,39	5.000,96	41.920,43	838,25
Total des charges financières (VI)	46.921,39	5.000,96	41.920,43	838,25
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-46.921,39	-5.000,96	-41.920,43	-838,25
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	10.338,85	52.438,99	-42.100,14	-80,28

Détail des Comptes

18RG

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 01/12/23

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2053)				
	Net	Net N-1	Variation	
	30/09/2023	30/09/2022	En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Impôts sur les bénéfices * (X)	315,00		315,00	
698100 Intégration fiscale-Charges	315,00		315,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	127.781,84	126.932,93	848,91	0,67
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	117.757,99	74.493,94	43.264,05	58,08
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	10.023,85	52.438,99	-42.415,14	-80,88

Liste des annexes :

- 18 RG - Envoi des comptes annuels à l'associée unique non gérant
- 18 RG - Liste des associés - AGOA 21032024 - Ex 30092023
- 18 RG - Procuration AGOA 21032024
- 18 RG - Rapport de gestion - Ex 30092023
- 18 RG - Rapport spécial du Gérant - Ex 30092023
- 18 RG - Texte des projets des décisions de l'associée unique - Ex 30092023
- 18 RG - COMPTES ANNUELS AU 30092023

POUR EXPÉDITION rédigée sur 31 pages
réalisée par reprographie, délivrée par le
notaire soussigné et certifiée par lui comme
étant la reproduction exacte de l'original

